



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
15/09/2026 10:09:07
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Date de convocation : 23 septembre 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-116

Date d'affichage : 23 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Adhésion au groupement de commande du CIG pour les assurances incendie, accidents et risques divers (IARD) pour la période 2028-2031

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Monsieur Gilles BAYART, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Thomas	GAURET	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sandra	THOUVENOT	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Isabelle MYTYCH représentée par M. Gilles BAYART, M. Bastien SORET représenté par M. Guy ALDEGUER, Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Camille BINET-DEZERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-116-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences de l'assemblée délibérante,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles Article L2113-6, Article L2113-7 et Article L2113-8,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes proposée par le CIG Grande Couronne pour les assurances dites « IARD » pour la période du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2031,

Vu la convention constitutive désignant le Centre Interdépartemental de Gestion comme coordonnateur du groupement et précisant les modalités de fonctionnement de celui-ci,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 22 septembre 2026,

Considérant que le groupement de commandes permet de mutualiser les besoins de plusieurs acheteurs publics afin d'obtenir des conditions économiques et techniques plus avantageuses, tout en sécurisant les procédures de passation des marchés

Considérant que les contrats d'assurances de la Ville en matière de Dommages aux Biens, de Responsabilité Civile, de Flotte Automobile, de Protection Juridique et de Protection Fonctionnelle, dits « IARD », arrivent à leur terme au 31 décembre 2027,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2028-2031, en matière de simplification administrative,

Après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2028-2031 ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Gilles BAYART
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.3.OCT.2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.